# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FORUM DES ASSOCIATIONS - 2024

Le présent règlement définit les conditions d'inscription au Forum des associations de la Ville de Dinan et de ses communes partenaires, ainsi que les obligations et droits des associations participantes.

## 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Forum des associations est ouvert en priorité aux associations originaires des communes organisatrices à savoir : Aucaleuc, Dinan, Lanvallay, Quévert, Saint Carné, Saint Hélen, Taden, Trélivan, Vildé Guingalan.

Pour toute association, n'ayant pas son siège social dans l'une de ces communes, ainsi que pour les structures publiques et privées, un arbitrage sera effectué, mijuin, en fonction des places restantes.

L'accès au Forum des associations est uniquement réservé aux structures à caractère sportif, culturel, de loisirs, patriotique ou solidaire. Toute autre demande ne sera pas prise en compte.

### 2. INSTALLATION DU STAND

La Ville de Dinan et les communes organisatrices s'engagent à fournir :

- Un stand composé de deux grilles caddie, d'une table et deux chaises
- Un branchement électrique (interdiction d'apporter : bouilloires, micro-onde, cafetière ...)

Tout autre matériel sera à fournir par l'association. Nous vous invitons à ne pas laisser de matériel de valeur sur vos emplacements sans surveillance, l'organisateur ne pouvant être tenu pour responsable des vols et détériorations commis à l'intérieur du complexe multisports ou sur le parking.

L'accès au complexe et l'installation du stand pourront se faire par le parking entre les deux salles aux horaires suivants :

- Le vendredi 6 septembre de 15h00 à 20h00.
- Le samedi 7 septembre de 18h00 à 19h00.

L'installation doit impérativement être faite la veille. Le site étant bloqué dès le samedi matin.

La Ville de Dinan s'engage à installer une signalétique sur chaque stand avec le nom de l'association.





















## 3. OBLIGATIONS LIÉES À LA TENURE DU STAND

- Présence obligatoire de 9h00 à 18h00 la journée du samedi
- Il est interdit de procéder à la vente d'objets sur les stands
- Nécessité de désinfecter votre stand après l'installation
- Les tables, chaises et grilles devront être rangées par les exposants à la fin du Forum.

Les associations non présentes qui laisseraient uniquement de l'information sur leur stand, ne seront pas prioritaires pour les prochaines éditions.

### 4. PROMOTION

La Ville de Dinan assure la promotion globale de la manifestation mais ne prend pas en charge la publicité de chaque exposant.

### 5. TARIFS

Les tarifs de mise à disposition des stands ont été défini par les communes organisatrices selon le barème suivant :

- 30€ pour les associations dont le siège social est situé sur les communes organisatrices
- 60€ pour les associations dont le siège social est situé sur les communes de Dinan agglomération non organisatrice
- 80€ pour les associations hors Dinan agglomération
- 120€ pour les structures publiques et privées.

Au-delà du vendredi 23 août 2024, tout demande d'annulation ne fera pas l'objet d'un remboursement.

#### **6. CONDITIONS SANITAIRES**

Selon l'évolution du contexte sanitaire, l'organisateur se réserve le droit de mettre en place le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'évènement et qui devra être respecté par toutes les associations participantes.



















